

DE SEINE&MARNE

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 077-130025703-20241218-CA_2024_12_18_1-DE

Groupement d'Intérêt Public
ID 77

Conseil d'administration du GIP du 18 décembre 2024 Délibération N° CA-2024/12/18 - 1

Etaient présents: 11

Etaient excusés: 7

Recensement des pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Sylvie ROGNON

Objet : Election du Président du GIP ID77

Exposé des motifs :

Monsieur Vincent Paul-Petit ayant démissionné de la Présidence du Groupement d'Intérêt Public ID77, en date du 20 septembre 2024, il convient de procéder à l'élection d'un(e) Président(e) du GIP ID77.

Par délibération en date du 15 novembre 2024, l'Assemblée départementale a désigné Jean-Marc CHANUSSOT, administrateur d'ID77 en remplacement de Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental, pour le collège du Département.

De même, par délibération du 29 novembre 2024, le Conseil municipal de Champagne-sur-Seine a élu Monsieur Didier KERIGER, maire de la Commune ; le maire de la Commune de Champagne-sur-Seine est représentant du collège des Communes et Syndicats au sein du Conseil d'administration d'ID77.

L'article 17 de la convention constitutive du GIP prévoit que « Le Conseil d'administration élit son Président en son sein » et que « les délibérations du Conseil d'administration sont adoptées à la majorité simple ».

Ce même article précise « qu'en cas d'absence du président du Groupement, la présidence du Conseil d'administration est assurée par un président de séance désigné en son sein par ses membres à la majorité simple des membres présents ou représentés » ; Madame Daisy LUCZAK est désignée Présidente de séance à l'unanimité.

Par ailleurs l'article 16 de la convention constitutive indique que « la présidence de l'Assemblée générale est assurée par le Président du Conseil d'administration »

Le Conseil d'administration d'ID 77

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 077-130025703-20241218-CA_2024_12_18_1-DE

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public «ID 77» adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018, son avenant n°1 approuvé par son assemblée générale du 14 décembre 2020, son avenant n°2 approuvé par son assemblée générale du 16 juin 2022 et son avenant n° 3 approuvé par son assemblée générale du 18 avril 2023, et notamment ses article 16 et 17;

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI n°16 en date du 05 mars 2021 portant approbation de la convention constitutive du GIP ID77 et de son avenant n°1;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°40 en date du 05 septembre 2022 portant modification par avenant n°2 de la convention constitutive du GIP ID77;

Vu l'arrêté préfectoral 2023/DRCL/BLI n° 23 en date du 23 août 2023 portant modification par avenant n° 3 de la convention constitutive du GIP ID77;

Vu l'article 4 du Règlement intérieur du Groupement d'Intérêt Public ID77, approuvé par le Conseil d'Administration du GIP ID77 le 5 décembre 2022 ;

DÉCIDE

de procéder à l'élection du Président du Conseil d'administration

Est candidat à la présidence du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants: 13

Nombre de voix par candidat : 13

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, ayant été élu à l'unanimité, est proclamé Président du Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public

La Présidente de séance,

Daisy~LUCZAK

La Secrétaire de séance Sylvie ROGNON